



## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2015-10**

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 3 novembre 2015, à compter de 19h30, en la salle du conseil située au 245, chemin Picard à Shefford, il sera statué sur la demande de dérogation mineure relative à la propriété située sur la rue De Berne (lot 2 596 274), en zone REC-7.

Cette demande consiste à régulariser deux situations existantes :

- Dans un premier temps, l'implantation du bâtiment principal construit en 2002 n'est pas conforme au niveau de la distance minimale requise pour la marge latérale droite. En effet, la résidence est implantée à 4.40 mètres de la marge latérale droite alors que le *Règlement de zonage #2005-419* stipule que dans la zone REC-7, tout bâtiment principal doit être situé au-delà de 5 mètres des marges latérales ;
- Dans un deuxième temps, l'implantation de la terrasse n'est pas conforme au niveau de la distance minimale requise pour la marge latérale droite. En effet, la terrasse est située à 0.30 mètres de la marge latérale droite alors que le *Règlement de zonage #2005-419* stipule que la terrasse doit être située au-delà de 2 mètres des marges latérales.

La demande de dérogation mineure porte donc sur une différence de 0,60 mètre de la distance minimale d'implantation requise pour un bâtiment principal au niveau de la marge latérale droite et sur une différence de 1.70 mètre de la distance minimale d'implantation pour une terrasse.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 3 novembre 2015.

Fait à Shefford, le 19 octobre 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma

Sylvie Gougeon